

Commune de PLAN DE BAIX (Drôme)

Procès-Verbal du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juin 2024

L'an deux mille vingt quatre le dix juin, à 18 heures et 30 minutes,
le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente, sous la présidence de M. Daniel COTTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 9

Date de convocation du Conseil Municipal : 31/05/2024

Présents : M. Daniel COTTON, Mme Christine TERRAIL, M. Jean François FAURE, M. Pierre VIEUX, M. Frank BRESSON, M. Christophe SARAYOTIS, M. Jean PUZENAT

Absents excusés : M. Eric COZON, Mme Jeanne RODRIGUEZ,

Mme Christine TERRAIL est nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal valide le Procès Verbal de la dernière séance du conseil à l'unanimité.

1/ HELLO CABANES

Le prix des locations est fixé comme suit : 9,40€ la nuitée + 0,60€ taxe de séjour par personne

Le site internet marchand est en cours de construction par l'entreprise « Roule ma com », l'adresse du site sera www.cabanes-plandebaix.com

Délibération à l'unanimité

2/ Lors de la séance du 11/12/2023 au point n°6 le devis pour la réhabilitation de tous les vitraux de l'église et de leurs grilles de protection a été validé à l'unanimité. Le CM a cette séance, autorise le Maire a solliciter des subventions auprès des organismes suivants : Le Département de la Drôme et la Fondation du Patrimoine.

Délibération à l'unanimité

3/ MOBILITE

Madame Christine Terrail prend en charge le dossier « Mobilité ».

4/ ARRÊTE D'ALIGNEMENT AU VIALARET

Le Conseil fera intervenir un technicien de l'entreprise « Géovallée » le 11/07/2024 au matin.

Résultats des votes : 6 « pour », 1 « abstention »

Arrêté d'alignement

5/ CRÉATION DE RÉGIE

Afin de collecter les fonds issus des services multiples rendus sur la nouvelle Aire de services Camping car : services camping cars, recharge VL et location de cabanes ; la commune doit :

- créer la régie de recettes
- nommer un régisseur
- définir les tarifs des prestations

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de créer cette régie ***Délibération à l'unanimité***
- désigne le régisseur titulaire : la secrétaire de mairie : Mme Marie Jolyet et détermine, au vue des recettes prévisionnelles, le montant indemnitaire annuel pour la gestion de cette régie à 120,00€. ***Arrêté de nomination***

Le régisseur suppléant est Christophe SARAYOTIS, conseiller municipal.

- la demande faite auprès de l'employeur CCVD de la secrétaire : d'augmenter son temps de travail hebdomadaire de 1h afin de gérer les opérations de la régie, a été voté à l'unanimité « pour ». La CCVD, actera cette décision du Conseil municipal lors du prochain conseil communautaire le 02/07/2024.

- fixe les tarifs des prestations comme suit :

Camping-car : 0,60€/nuitée et /personne

Eau potable : 4,00€/100L

Électricité : 2,00€/2h

Location des cabanes 9,40€/nuitée + 0,60€ taxe de séjour/personne

Délibération à l'unanimité /personne

6/ Positionnement des cabanes :

Positionnement défini avec l'entreprise Blanc Paysagiste au 14/06

Questions diverses :

- M. Cotton recherche les modèles adaptables de portiques pour Parking

- Contrat « Agent d'entretien + cantine » : création de Poste en cours

- Proposition du CM : mettre des bacs à compost dans la descente du Parking à côté du transformateur

- La bascule publique de pesage : le montant du devis pour réparation = 32 000€

- Le bassin de la Sauzy : Vente votée à l'unanimité

- Drain à prévoir autour du cimetière pour 2025 côté nord du cimetière.

La séance est levée à 21h00

Le prochain Conseil Municipal se réunira le LUNDI 8 JUILLET 2024 à 18h30

La Première adjointe
Christine TERRAIL



Le Maire,
Daniel COTTON

